

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

^{original}
- DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1966 - N° 472 /PR.CH.

Décret portant Nomination et Promotion, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

- VU La Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU Le Décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU La Loi n° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;
VU Le Décret n° 124/PR-SGG du 11 Mars 1966 portant Nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU Le Décret n° 125/PR-SGG du 11 Mars 1966 portant Nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
SUR La proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey, au grade de Commandeur pour prendre rang du 1er Décembre 1966 -

S.E. Mr Jean CORADIN

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République
d'Haïti au Dahomey -

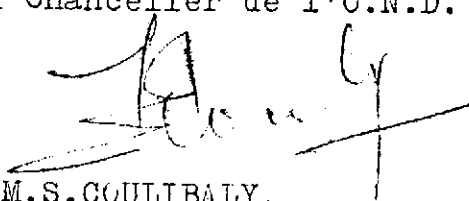
"en témoignage des éminents services rendus à la Nation Dahoméenne"

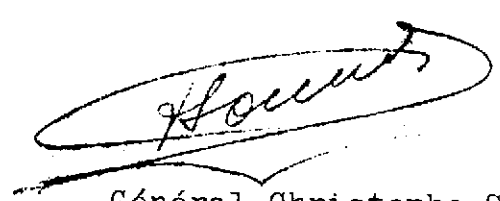
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Fait à COTONOU, le 8 DECEMBRE 1966

Par le Président de la République

Le Grand Chancelier de l'O.N.D.


M.S. COULIBALY.


Général Christophe SOGLO.

AMPLIATIONS :

PR..... 4
Ministères.....II
SGG..... 4
IAA 1

Intéressé..... I
Grande Chancellerie..IO
JORD..... I